

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lorsque le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de l'acquisition du terrain HUBERT-DELISIE à la Montagne, en 1967, il avait été décidé d'affecter l'immeuble existant à l'aménagement d'une MAISON de JEUNES et de la CULTURE.

L'acquisition de ce terrain n'a pu cependant être menée à bonne fin jusqu'à ce jour, l'emprunt de 12.000.000 de Frs CPA voté par le Conseil Municipal le 12 Juillet 1967 et sollicité auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE n'ayant pu encore nous être accordé.

Par ailleurs, il n'est revenu que la CAISSE DE CREDIT AGRICOLE subventionne l'acquisition des terrains destinés à la construction de FOYERS RURAUX.

J'ai donc l'honneur de vous proposer, Mesdames et Messieurs, d'aménager l'immeuble HUBERT-DELISIE en FOYER RURAL de JEUNES - au lieu de MAISON des JEUNES et de la CULTURE - ce qui nous permettrait d'obtenir assez rapidement une subvention de la Caisse de Crédit Agricole pour le financement partiel de l'acquisition du terrain.

M. PARIS. - Je suis entièrement d'accord, mais j'aimerais que l'on associe le terrain BEGUE au terrain HUBERT DELISIE pour le changement de destination. Nous pourrions également utiliser le terrain BEGUE pour un Foyer Rural.

M. TESSIER. - Pour ce qui est de la transformation de la Maison HUBERT DELISIE en Foyer Rural, je crains que la situation ne soit un peu excentrique.

LE MAIRE. - Il faut reconnaître que la Montagne prend de plus en plus d'importance.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

2°) LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande, par la même occasion, de bien vouloir ratifier la désignation du CABINET BOSSU comme Architecte pour l'établissement d'un plan sommaire d'aménagement de ce FOYER RURAL, plan que nous pourrions soumettre au CREDIT AGRICOLE en même temps que notre demande d'emprunt. Il reste entendu qu'au cas où cette affaire se réaliserait, cet Architecte serait confirmé dans ces fonctions pour les études futures.

Je vous dois, cependant, une précision, il a été convenu avec le Cabinet BOSSU que si nous n'obtenons pas le prêt nous n'aurons pas à lui payer le plan.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.